



Ville de Trets

Tél. 04 42 37 55 14

Trets, le 20 juillet 2018

Service Secrétariat Général.

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2018

Approbation du PV du 21/06/2018.

Rapporteur :

- JC FERAUD : 1) Modification du Règlement intérieur des séances du Conseil Municipal ;
- JC FERAUD : 2) Dénomination des voies nouvelles situées dans le périmètre de l'extension de la Zone d'Activités de la Burlière ;
- D. ODDO : 3) Autorisation de cession des parcelles communales CD66 et CD 138 au Conseil Départemental ;
- D. ODDO : 4 Acquisition de la parcelle AL 454 sise chemin de la Porte Rouge ;
- D.ODDO : 5) Institution de la déclaration préalable à l'édification de clôture dans toutes les zones de la commune;
- S. FABRE : 6) Attribution de subventions façades pour deux bâtiments ;
- V. LE ROUX : 7) Fixation des tarifs pour des concerts du dispositif « saison 13 » 2018 ;

Questions diverses.

COMPTE RENDU de Décisions prises dans le cadre de l'article I 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Rapporteur : M. le Maire

N°54/2018 en date du 18/05 : Convention avec l'association « TRADEST » pour une manifestation musicale le 23/06 place du 14 juillet en déambulation au centre ville et en accompagnement du défilé jusqu'au stade Burles pour le jeu de la St Jean pour un montant de 1200€ ;

N°55/2018 en date du 18/05 : Convention avec l'association « Les Musicos » pour une soirée musicale et dansante le 23/06 pour un montant de 1000€ ;

N°56/2018 en date du 18/05 : Convention avec l'association « IMAGINE » avec 4 artificiers pour le spectacle pyrotechnique le 13/07 pour un montant de 7000€ ;

N°57/2018 en date du 18/05 : Convention avec l'association « PHOENIX » pour une soirée musicale et dansante (apéritif concert, suivi d'un spectacle en deux parties et soirée dansante animé par un DJ) le 14/07 pour un montant de 3900€ ;

N°58/2018 en date du 18/05 : Convention avec l'association « UD-FNCOF » pour une soirée thème voyages musicaux le 13/07 (apéritif concert suivi du spectacle) pour un montant de 2 760 € ;

N°59/2018 en date du 18/05 : Convention avec l'association « Club Sidney Bechet » pour une manifestation musicale le 20/08 place du 14 juillet pour un montant de 1000€ ;

N°60/2018 en date du 18/05 : Convention avec la Société de Tir Amical et Sportive d'Aix en Provence pour l'utilisation du stand de tir (60€/agent pour l'année) 2 agents pour un montant de 120 € ;

N°61/2018 en date du 13/06 : Convention de stage avec l'organisme de formation OTHIS Formation organisant la préparation au CACES R 386 organisée pour 6 agents pour un montant de 345 € ;

N°62/2018 en date du 30/05 : Contrat pour « exploitation et maintenance des chaufferies, des installations de climatisation, des installations de VMC sur la commune » avec la SA Engie Nergie Service – Bouc Bel Air- à compter du 01/06 pour un montant HT de 15 490 € annuel ;

N°63/2018 en date du 06/06 : Contrat avec les rencontres cinématographiques d'Aix en Provence le 30/11 à destination des écoles de Trets à 20h30 au Cinéma Casino (à hauteur de 2€/élève ainsi que les frais de projection d'un montant de 265€. 450 élèves max, le montant ne devra pas dépasser 1 165€ TTC) ;
N°64/2018 en date du 16/05 : Contrat avec la SAS ZE Bourgeois pour l'organisation et la prestation d'un spectacle le 25/08 à 21h au château des Remparts pour un montant de 1 300€ ;
N°65-01 à 65/10 en date des 05/04 : Avenant 3 au MAPA concernant les travaux de construction d'un complexe de tennis et d'un club house sur le site de la Gardi » avec l'entreprise Gregori Provence pour un montant de 8 492,74 € HT et de proroger le délai des travaux jusqu'au 31/05 ; avec l'entreprise SCAE pour un montant de 7 821,72 € HT et de proroger le délai ; avec l'entreprise TCF – Septèmes – pour un montant de 1 380 € Ht et de proroger le délai ; avec l'entreprise Figuiere construction – Meyreuil – pour un montant de 3 740,10 € HT et de proroger le délai ; avec l'entreprise MIE – Montpellier – pour une diminution du montant de 2 749 € HT et de proroger les travaux ; avec l'entreprise Batisud – Septèmes – pour un montant de 2050€HT et de proroger le délai ; avec l'entreprise Giusti et Cie afin de proroger le délai ; avec l'entreprise BERTEA – Marseille- pour un montant de 3 792€ HT et de proroger le délai ; avec l'entreprise MCN Concept – Carpentras – pour proroger le délai ; avec l'entreprise KSP – Le Pontet – pour une diminution du montant global de 2 229,70 € HT et de proroger le délai ;
N°66/2018 en date du 05/06 : Autorisation de signature de la convention d'infogérance pour la gestion de la TPLE avec la société GOPUB pour un montant de 8 256 € TTC ;